

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN



Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouatshouan à Mashteuiatsh, le 24 février 2014 de 9 h 25 à 15 h 35 (arrêt de 10 h à 10 h 40 et de 12 h à 13 h 40).

Sont présents : M. Gilbert Dominique, chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'excusent : M. Gilbert Dominique, chef (15 h 15 à 15 h 30)
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (10 h à 15 h 35)
M. Stéphane Germain, vice-chef (13 h 50 à 14 h)

MARGE DE CRÉDIT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ILNU

RÉSOLUTION NO 5694

La présente résolution a été adoptée le 18 février 2014, après la dernière réunion de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et est par conséquent intégrée au présent procès-verbal.

CONSIDÉRANT la priorité qu'accorde Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à sa quête d'autonomie financière et au développement de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE dans sa démarche vers l'autonomie Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite développer, diversifier et soutenir son économie;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement Économique Ilnu (SDEI) a obtenu de la Banque Royale une marge de crédit de 300 000 \$ pour les opérations de la Filière forestière;

CONSIDÉRANT QUE la SDEI demande un ajustement de sa marge de crédit d'un montant de 200 000 \$ supplémentaire pour le projet Biochar;

CONSIDÉRANT QUE la Banque Royal exige une lettre de confort de la part de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour accorder le crédit supplémentaire à la SDEI;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre de confort demandé par la Banque Royale du Canada et que les signataires soient le chef M. Gilbert Dominique et la vice-chef aux Affaires extérieures, M^{me} Marjolaine Étienne.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ILNU

RÉSOLUTION N° 5695

La présente résolution a été adoptée le 18 février 2014, après la dernière réunion de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et est par conséquent intégrée au présent procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE dans sa démarche vers l'autonomie Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite développer, diversifier et soutenir son économie;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, en collaboration avec les intervenants concernés de Mashteuiatsh, a initié une démarche afin, entre autres, de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun des organismes apparentés relativement au développement de l'économie;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche est en cours et qu'elle devrait se conclure dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la Société de Développement Économique Ilnu (SDEI) prend fin le 31 mars 2014;

IL EST RÉSOLU de faire un addenda au protocole d'entente CF-0041 en le poursuivant jusqu'au 30 juin 2014;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'un montant de 175 994 \$ incluant le PASEB, soit transmis à la SDEI à la suite de la signature de l'addenda du protocole d'entente et que les signataires de cet addenda soient le chef M. Gilbert Dominique et la vice-chef aux Affaires extérieures M^{me} Marjolaine Étienne.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



ENTENTES AVEC LE CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS

RÉSOLUTION NO 5696

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie partage la volonté de donner accès à la communauté à des programmes et à des services d'éducation spéciale de qualité qui tiennent compte du profil et des besoins de chacun ainsi que des particularités culturelles;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le service – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le Programme d'éducation spéciale, au montant de 2 367 961 \$, auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est d'allouer une contribution financière à la communauté pour permettre la réalisation des principaux types d'activités :

1. 75 % du financement doit être alloué aux services directs qui comprend l'embauche de personnel pour donner les services éducatifs spécialisés afin de répondre aux besoins des jeunes de la communauté (plan d'intervention, entrevue et suivi);
2. 25 % du financement doit être alloué aux services indirects qui comprend :
 - ✚ l'élaboration d'une politique en éducation spéciale et d'une structure responsabilisante;
 - ✚ la formation des enseignants et les aides-enseignants qui ont un rôle de première ligne auprès des enfants à besoins spéciaux en leur offrant des cours crédités, des sessions de formation, des séminaires, des conférences, etc.;
 - ✚ l'acquisition du matériel et de l'équipement nécessaire pouvant améliorer l'apprentissage des enfants en difficulté (tests diagnostiques, livres, documents spécialisés) et apporter des améliorations physiques pouvant accroître l'accès à l'école;
 - ✚ l'évaluation de l'impact du Programme de services éducatifs spécialisés dans la communauté.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières pour le Programme d'éducation spéciale au montant de 630 313 \$ et d'autoriser la direction – Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et de tout autre document.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO 5697

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie partage la volonté de soutenir le développement et l'amélioration de programmes de formation axés sur l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le service – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le Programme diversification des parcours de formation au secondaire auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme sont d'offrir des services éducatifs diversifiés et de qualité aux élèves des écoles de bande afin de répondre aux besoins de tous. D'améliorer la capacité des écoles de bande à développer des compétences et l'employabilité chez les jeunes;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le Programme diversification des parcours de formation au secondaire au montant de 71 965 \$ et d'autoriser la direction – Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et de tout autre document.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO 5698

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie partage la volonté d'améliorer les résultats scolaires des étudiants de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations (PRSEPN) auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif global du programme est d'améliorer les résultats scolaires des étudiants des Premières Nations dans les réserves en mettant l'accent sur les domaines prioritaires suivants :

- ✚ La maîtrise de la lecture et de l'écriture;
- ✚ L'alphabetisation précoce;
- ✚ La maîtrise du calcul;
- ✚ La prévention;
- ✚ La rétention scolaire.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations au montant de 438 095 \$ et d'autoriser la direction – Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et de tout autre document.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO 5699

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie partage la volonté de rendre l'enseignement plus efficace par l'élaboration de nouveaux programmes d'études pour nos écoles, tout en favorisant l'implication des parents et de la collectivité dans l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le Programme Nouveaux sentiers en éducation 2013-2014 auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme sont de :

- ✚ Renforcer les capacités de gestion et de gouvernance des Premières Nations en matière d'éducation en favorisant le développement des compétences locales, notamment sur le plan des établissements d'enseignement;
- ✚ Rendre l'enseignement en classe plus efficace par l'élaboration de programme d'étude et de développement linguistique, l'amélioration des méthodes pédagogiques et les technologies de l'information et des communications;
- ✚ Favoriser l'implication des parents et de la collectivité dans l'éducation des enfants et des adolescents pour développer un environnement qui valorise l'éducation;
- ✚ Aider les écoles de bande à recruter et à fidéliser leurs éducateurs et leurs personnels enseignants en proposant des possibilités de développement professionnel.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le Programme Nouveaux sentiers en éducation au montant de 168 510 \$ et d'autoriser a direction – Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et de tout autre document.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO 5700

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie partage la volonté de :

- ✚ Favoriser l'acquisition de compétences grâce à la disponibilité de subventions salariales pour des expériences de travail d'été;
- ✚ Promouvoir les avantages de l'éducation comme étant la clé de la participation au marché du travail;
- ✚ Promouvoir les sciences et la technologie comme choix d'études ou de carrière par l'entremise d'expositions scientifiques ou technologiques, de clubs scientifiques ou technologiques, de camps scientifiques ou technologiques, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le Programme stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations 2013-2014 auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme sont de promouvoir et d'encourager des carrières en science et technologie auprès des étudiants des Premières nations, de fournir un emploi d'été aux étudiants des Premières Nations, dans le but de se préparer pour leur entrée sur le marché du travail grâce à des activités d'emploi d'été, ainsi que de favoriser l'assimilation des étudiants vers le marché du travail;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le Programme stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations au montant de 53 452 \$ et d'autoriser la direction – Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et de tout autre document.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



LISTE NOMINATIVE – PROJET

Pour permettre au Service – Éducation et main-d'œuvre de compléter les listes nominatives 2013-2014, de signer les ententes relatives aux initiatives du Centre en éducation des Premières Nations, de répondre aux différentes correspondances et finalement de réviser l'entente de service avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan adopte la présente résolution.

Bien que les règles d'AADNC prévoient que seuls les enfants résidents (259) soient inscrits dans les listes nominatives, Éducation et main-d'œuvre y ajoutera les jeunes qui résident dans les municipalités environnantes (26) et les enfants placés en famille d'accueil de façon temporaire (24).

RÉSOLUTION NO 5701

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie, considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer pour nos enfants la transmission de notre histoire, de notre langue et de notre culture;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des enfants membres de la bande qui résident dans les municipalités environnantes notamment par manque de logement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des enfants membres de la bande qui sont placés temporairement dans des familles d'accueil qui résident à l'extérieur de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le choix de ces enfants et de leur famille est de fréquenter les écoles locales;

IL EST RÉSOLU que ces enfants soient inscrits sur nos listes nominatives au même titre que les enfants résidents, et ce, tel que défini par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

POLITIQUE SOCIOCOMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NO 5702

CONSIDÉRANT QUE dans ses orientations et priorités 2013-2017, Pekuakamiu Tshishe Utshimau s'engage dans la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la santé en général des Pekuakamiulnuatsh en considérant les déterminants sociaux pour une communauté durable et en santé;

CONSIDÉRANT QU'un vaste exercice de consultation sur la réalité sociale a eu lieu à Mashteuiatsh en 2007-2008 ayant mené à l'adoption d'un rapport de la Commission consultative en septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la Commission consultative sur la réalité sociale a mis en évidence la nécessité de se doter d'une politique sociocommunautaire et de confier le mandat de développement de cette politique à un groupe de travail représentatif de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le comité Mieux-être est formé de différents membres représentant les déterminants de la santé et que ces membres sont issus de divers organismes de la communauté, tels le Centre de la petite enfance Auetissatsh, la Société de développement économique Innu, la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh, les services Santé et mieux-être collectif, Patrimoine, culture et territoire, Travaux publics et habitation, Éducation et main-d'œuvre et Sécurité publique de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ainsi que les conseils consultatifs des aînés, des femmes et des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE, dans ses orientations et priorités 2013-2017, Pekuakamiu Tshishe Utshimau souhaite l'établissement de mécanismes de participation active et dynamique des Pekuakamiulnuatsh dans le développement et l'épanouissement de la nation;

CONSIDÉRANT QUE le comité Mieux-être a élaboré une démarche de consultation à titre de pilote de la démarche d'élaboration de la politique sociocommunautaire;

II EST RÉSOLU de confier au comité Mieux-être, sous l'autorité administrative du directeur général et la coordination de la direction Santé et mieux-être collectif de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, le mandat de réaliser une consultation auprès de la population de Mashteuiatsh et de déposer un rapport dans la perspective d'élaborer un projet de politique sociocommunautaire.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité



MAINLEVÉES

RÉSOLUTION NO 5703

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de Joseph NORMAND Michel GUAY n° bande XXXX et Joseph Jean-Marie SYLVAIN GUAY n° bande XXXX lors de sa réunion régulière du 21 mai 2002 (résolutions n^{os} 3230 et 3231);

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 31553), les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont émis un avis d'opposition (n° 302155) sur la totalité du lot 10-28-4 du rang « C » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 82267;

CONSIDÉRANT QUE le prêt de l'institution financière est acquitté en totalité et que nous avons reçu quittance et mainlevée;

IL EST RÉSOLU d'accorder une mainlevée sur la totalité du lot 10-28-4 du rang « C » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 82267.

Note : Les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO 5704

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de Marie Claudette SYLVIE DUCHESNE n° bande XXXX lors de sa réunion régulière du 6 mai 1996 (résolutions n°s 2540 et 2541);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 30926), les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont émis un avis d'opposition (n° 244739) sur la totalité du lot 24-29-1 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 85333;

CONSIDÉRANT QUE le prêt à l'institution financière a été refinancé suite à l'autorisation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan d'une nouvelle garantie ministérielle lors de sa réunion du 9 décembre 2013 et que les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont approuvé cette garantie (n° 1314-QC-000085-GL);

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit consentir une mainlevée sur la première hypothèque et qu'un nouvel avis d'opposition sera émis par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada sur la totalité du lot 24-29-1 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 85333;

IL EST RÉSOLU d'accorder une mainlevée sur la totalité du lot 24-29-1 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 85333.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO 5705

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de ZANNA Jane PAUL n° bande XXXX lors de sa réunion régulière du 24 avril 2007 (résolutions n°s 4033 et 4034);

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 31947), les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont émis un avis d'opposition (n° 348316) sur la totalité du lot 6-5 du rang « B » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 3644R;

CONSIDÉRANT QUE le prêt à l'institution financière a été refinancé suite à l'autorisation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan d'une nouvelle garantie ministérielle lors de sa réunion du 16 septembre 2013 et que les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont approuvé cette garantie (n° 1314-QC-000073-GL);

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit consentir une mainlevée sur la première hypothèque et qu'un nouvel avis d'opposition sera émis par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada sur la totalité du lot 6-5 du rang « B » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 3644R;

IL EST RÉSOLU d'accorder une mainlevée sur la totalité du lot 6-5 du rang « B » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 3644R.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité



GRANULES LG – ALLÉGATIONS D'APPARENCE OU DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Considérant le fait que certains élus soulèvent que deux autres élus et un employé sont possiblement dans une situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans le dossier de Granules LG, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est d'avis d'obtenir un avis juridique indépendant pour évaluer cette question. M. André Maltais de chez Maltais et Maltais à Alma est identifié pour ce faire.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

M. Charles-Édouard Verreault propose que M. Stéphane Germain et M. Patrick Courtois soient désignés pour rencontrer M. André Maltais. Puisque certains élus sont en désaccord avec la présence de M. Patrick Courtois lors de cette rencontre, le vote est demandé.

Élus qui ont voté en faveur de la proposition : 3

-  M. Patrick Courtois
-  M. Jonathan Germain
-  M. Charles-Édouard Verreault

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Élus qui ont voté contre la proposition : 2

-  M. Stéphane Germain
-  M^{me} Julie Rousseau

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désigne MM. Stéphane Germain et Patrick Courtois pour rencontrer M. André Maltais de Maltais et Maltais dans ce dossier.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à la majorité



SITE UASHASSIHTSH

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, conformément aux recommandations de Patrimoine, Culture et Territoire, confie la gestion opérationnelle du site Uashassihstsh à la direction de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Mashteuiatsh pour opérer les activités du site pour l'année 2014-2015, dont l'embauche d'un coordonnateur et des ressources



CENTRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se procure deux billets au prix de 100 \$ chacun pour le 4^e souper annuel afin de financer le Centre.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

